

Résultats de l'enquête "Notre métier"

#infirmièrescolaire

Ivry-sur-Seine, le 31 août 2018.

En juin dernier, le SNIES UNSA Education a recueilli votre avis sur votre quotidien de travail. Nous vous remercions de votre réponse, et vous communiquons les résultats obtenus.

La moitié des répondants travaillent sur un collège avec la prise en charge des écoles primaires du secteur de ce collège. L'autre moitié est affectée soit en lycée, soit en lycée professionnel, soit en collège uniquement.

3 fois plus de passages que d'élèves

Au cours de l'année scolaire, chaque infirmier-e reçoit individuellement dans son bureau un nombre d'élèves équivalent à un peu moins de 3 fois l'effectif de l'établissement scolaire. Par exemple, pour un établissement du second degré de 850 élèves, ce sont 2434 élèves qui franchiront la porte de l'infirmier. Ils viendront pour un peu moins de la moitié pour un geste technique infirmier : prise de médicament, pansement, prescription...



Pour l'autre moitié, le besoin d'une aide relationnelle, d'un soutien pour un mal-être, sont diagnostiqués. Plus de la moitié des consultations nécessitent des conseils individuels éducatifs de santé.

Les passages définis comme durant moins de 15 minutes représentent 70 % des accueils, 23 % pour des séjours temporaires et 7% hors présence, malheureusement difficilement quantifiable.

Dépistage infirmier obligatoire en 6^{ème}

90% des élèves bénéficient d'une consultation de dépistage infirmier dans leur 12^{ème} année, et 20 % des élèves pour les autres tranches d'âges.

La prescription est encore peu pratiquée. N'ont été concerné-e-s que moins de la moitié des répondants.

Une prévention largement portée par les personnels infirmiers



Différents cadres (CESC, PES...) offrent la possibilité de mener des actions collectives d'éducation à la santé, dont la majorité concerne l'éducation à la sexualité (93%), puis l'hygiène de vie (70%), les addictions (65%), le secourisme (54%) et enfin le développement des compétences psycho-sociales (51%). Les partenaires privilégiés sont les associations extérieures, les enseignants, les assistantes sociales et les CPE.

Le fonctionnement du CESC n'est guère satisfaisant. Le PES est relativement mieux investi par les équipes éducatives, la moitié des établissements l'ayant mis en place.

La reconnaissance de notre travail indispensable

Vous nous avez fait également fait part de vos préoccupations, se regroupant tout particulièrement dans vos conditions de travail et votre carrière : avancement, rémunérations, indemnités... Cela traduit un besoin de reconnaissance au sens large du travail accompli, souvent avec des difficultés, même si nous aimons notre métier et sommes heureux de l'exercer. (Étude "Baromètre des métiers 2018" disponible ici : <http://bit.ly/baro2018>)



Nous, c'est le SNIES UNSA éducation #AgirAvecVous

Vos réponses confirment la nécessité d'un syndicat qui agit avec vous et pour vous. Nous continuons à nous engager dans cette voie, pour à la fois défendre nos droits sur le terrain, dans l'intérêt des élèves, mais aussi pour valoriser et donner toute sa part de reconnaissance à notre travail.

Les résultats de cette enquête font l'objet d'une communication auprès de tous les médias, et sur les réseaux sociaux. Nous vous invitons à partager les articles et à interagir sur nos publications pour donner plus de visibilité à l'engagement de tous.



/sniesunsaeducation



@SNIESUNSA